



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 077-217704949-20241219-DELIB2024_061-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 06/12/2024
Date d'affichage 19/12/2024
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....22
Réf : 2024-065 Objet : DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE de L'ETAT 2025 POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 23/12/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 23/12/2024 Le Maire, A. MOMON

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Nassima VIGUIER, Alain GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Elisabeth FRONTIN, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Hermann TYNDAL et Daniel PIGNOT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
Sébastien PELLERIN pouvoir à Alain GUYONNET
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN
Sébastien DERREUMAUX à Régine BRAUN

Absent(s) :

Clément ROCU

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2024-065- DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE DE L'ETAT 2025 POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Entendu Monsieur DESSOGNE, Adjoint au Maire en charge des Finances

- EXPLIQUER que la commune peut prétendre à une aide financière de l'Etat dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle, selon le plan de financement ci-dessous :

Moyens financiers	Dépenses	Recettes	Pourcentage
Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle	761 298.96 € HT		
Participation de l'Etat (toute subvention de l'Etat)		266 454.63 €	35 %
Participation de la Région (demande de subvention en cours)		266 454.63 €	35%
Reste à charge		228 389,67 €	30 %

- PROPOSER au Conseil municipal de solliciter cette aide de l'Etat au titre de « toute subvention de l'Etat » pour ce projet

Après débat le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19 décembre 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

